

Le mouvement Bloquons tout suscite, dans une rentrée sociale marquée par les annonces de mobilisations, effervescence et interrogations tant dans la sphère politique que médiatique. Dans un contexte d'instabilité gouvernementale, où les mémoires restent marquées par le mouvement des « gilets jaunes », ce nouvel appel à mobilisation est l'occasion d'interroger l'évolution des rapports au politique, dans le cadre des luttes sociales.

Si son principe demeure essentiel dans l'imaginaire démocratique et décisif dans la distribution du pouvoir, la pratique du vote a perdu en centralité aux yeux d'une partie des citoyens. En parallèle, la dernière décennie témoigne d'une intense vitalité des luttes sociales, marquée par le renouvellement et la diversification. Diversification des formes d'abord. Des mouvements dits citoyens d'occupation de places publiques sont apparus dans le sillage de la crise de 2008. Parmi eux, les « indignés » espagnols en 2011, les mouvements Occupy aux Etats-Unis et en France Nuit debout en 2016 puis les « gilets jaunes » en 2018-2019.

#### A distance des syndicats

Malgré la grande disparité des contextes et des profils sociaux les composant, ces mouvements présentent des traits communs : pas ou peu encadrés, à distance des organisations syndicales et partisanes et s'appuyant sur les réseaux sociaux, ils privilégient l'occupation, prônent l'horizontalité, la délibération et l'action directe, tout en refusant la structuration nationale.

La forte activité protestataire de la dernière décennie démontre et alimente l'intérêt des populations pour les enjeux politiques. Elle donne aussi à voir une défiance pour le principe de la représentation, un refus de la remise de soi aux élus, et une forte demande de participation à la prise de décision. Dans ces mouvements, les multiples expérimentations de modes de délibération, d'organisation et de prise de décision ont constitué des mises à l'épreuve de la démocratie pour leurs participants.

Diversification des acteurs et actrices ensuite. Ces luttes, notamment celles des « gilets jaunes », ont vu l'espace public investi par des citoyens dépourvus de tout passé militant, aux côtés de militants aguerris. Ces recompositions posent la question de l'hétérogénéité des protesta-

# François Buton et Emmanuelle Reungoat Bloquons tout, témoin de la vitalité des luttes sociales

Les deux politistes raccrochent l'appel du 10 septembre à d'autres mouvements citoyens apparus aux Etats-Unis et en Europe depuis le début des années 2010

taires et de leurs idées, un enjeu central pour l'unité, la pérennité et le succès des mouvements. C'est cette même question que soulève l'appel du 10 septembre.

Un imaginaire romantique dépeint les luttes sociales comme la mobilisation de groupes bien identifiés – « le peuple », « les travailleurs » – unis pour revendiquer de nouveaux droits, mettre fin à une injustice, voire à un régime. C'est oublier que les mobilisations sociales sont de hauts lieux de construction col-

lective et de politisation. Chez les « gilets jaunes », l'hétérogénéité politique et la disparité des expériences contestataires ont donné lieu à des rencontres sociales et politiques parfois improbables. Celles-ci ont pu générer conflits, retraits et partitions. Elles ont aussi construit au fil des échanges des formes de politisation, des identités et des mots d'ordre collectifs. Les « gilets jaunes » ont dessiné des modalités d'interactions originales, par la condamnation de tout prosélytisme, la relégation de sujets clivants, et la promotion d'une égalité et d'une qualité d'écoute permettant aux primo-contestataires d'apprendre et d'émettre des propositions, et aux militants aguerris d'endosser un rôle de passeur.

Les enquêtes ont montré combien l'expérience de mobilisation peut forger des sentiments d'appartenance, à des groupes spécifiques mais aussi au peuple dans son ensemble. Au fil des échanges, le partage de récits intimes et de parcours personnels difficiles ouvre, chez les nouveaux contestataires en particulier, à des formes de conscientisation du caractère partagé des expériences vécues et subies. Il construit la critique d'un système producteur d'inégalités.

L'expérience même de la mobilisation a pu acter la découverte d'un pouvoir

d'agir individuel et collectif, et générer la sensation d'avoir pris son destin individuel, voire sur celui de la société tout entière. Parce que la mobilisation construit le groupe, elle est aussi un espace et un temps de discussion, de construction de la pensée et des mots d'ordre. Les identifications réciproques peuvent conduire à reconsidérer des antagonismes sociaux. Les revendications des « gilets jaunes » sont passées en quelques semaines d'une opposition à une taxe sur le carburant à la demande de réduction des inégalités sociales et fiscales, et à des propositions de transformation de la démocratie, avec le référendum d'initiative citoyenne [RIC], par exemple.

#### Le peuple des petits contre les élites

L'hétérogénéité d'un mouvement interroge les cadrages idéologiques et les clivages sociopolitiques sur lesquels il s'appuie. Ici encore l'analyse des « gilets jaunes » apporte du grain à moudre. Dans un mouvement où une partie des classes populaires et des classes moyennes se sont côtoyées, fait rarissime à défaut d'être inédit, l'unification des mots d'ordre s'est faite autour de la question sociale et de la question démocratique. Même si la valorisation du travail était au cœur du mouvement, l'hétérogénéité

des expériences, des parcours professionnels et des rencontres avec les syndicats – ou plutôt, de leur absence – a été un obstacle à l'unification des revendications sur les conditions de vie ou la rémunération des activités professionnelles. Le mouvement s'est réuni autour d'un clivage opposant les petits aux grands : le peuple des petits contre les élites gouvernantes et politiques, voire médiatiques, en premier lieu, les plus riches et les élites économiques ensuite.

Ce cadrage a relégué au second plan au moins deux autres visions du monde social. D'une part, une lecture classiste de la société, où le patronat et les élites économiques possédantes font figure d'adversaires, d'autre part, une lecture nationaliste des clivages sociaux et des problèmes politiques où les étrangers incarnent seuls l'altérité et l'immigration, supposément à l'origine de tous les problèmes. Si des discours antilibéraux comme des propos racistes ont pu être tenus au sein des « gilets jaunes », ils n'ont jamais fédéré le mouvement.

Sa composition hétérogène, la rencontre entre des participants expérimentés souvent de gauche, capables de mettre de côté une partie de leurs pratiques et répertoire idéologique habituels, et des nouveaux venus en politique contestataire, largement issus de milieux populaires, a débouché sur une critique des inégalités et de la démocratie représentative plutôt que sur une remise en cause du capitalisme ou une chasse aux étrangers. On ne sait si le mouvement du 10 septembre verra certains éléments de l'histoire se jouer de la même manière. Mais, avant même d'avoir commencé, il porte à son tour des propositions et une demande de restauration démocratique qu'il appartient aux gouvernants d'entendre enfin. ■



**CES LUTTES,  
NOTAMMENT CELLES  
DES « GILETS JAUNES »,  
ONT VU L'ESPACE  
PUBLIC INVESTI PAR  
DES CITOYENS  
DÉPOURVUS DE TOUT  
PASSÉ MILITANT**

**François Buton** est directeur de recherche au CNRS, laboratoire Triangle-ENS de Lyon ; **Emmanuelle Reungoat** est maîtresse de conférences en science politique à l'université de Montpellier, chercheuse au Cepel. Ils sont les coauteurs d'« Idées reçues sur les Gilets jaunes. Un marqueur des luttes sociales contemporaines » (Le Cavalier bleu, 2024).

## Denis Baranger Nous sommes définitivement sortis de la V<sup>e</sup> République heureuse

Le constitutionnaliste considère la chute du gouvernement Bayrou comme la suite logique d'un pouvoir solitaire. Pour lui, la sortie de crise doit passer par la mobilisation des mécanismes du régime parlementaire

La chute de François Bayrou, à la suite de sa déclaration de politique générale du lundi 8 septembre, était entièrement prévisible. En régime parlementaire, un gouvernement sans majorité est un mort-vivant. François Bayrou n'a fait qu'apposer la date de son choix sur un avis de décès qui aurait pu être rédigé dès que son gouvernement avait été porté sur les fonts baptismaux.

Mais comme, jusqu'ici, ce gouvernement échappait à la censure, c'est comme si nul ne s'y était attendu. La décision du premier ministre d'engager la responsabilité du gouvernement a finalement réussi l'exploit d'être à la fois inévitable et intempesive. Ses ministres n'ont même pas essayé de cacher leur surprise, alors que la déclaration de politique générale doit être, nous dit la Constitution, précédée d'une délibération du conseil des ministres. On voit combien cette exigence est devenue formelle...

Chef isolé d'un gouvernement hétérogène et minoritaire, François Bayrou n'a pas non plus consenti de grands efforts pour tendre la main aux forces d'opposition avec lesquelles des transactions auraient pu être possibles. Comment, dès lors, ne pas faire de parallèle entre cette déclaration suicide de politique générale du 8 septembre et la dissolution, non moins solitaire et autodestructrice, prononcée par Emmanuel Macron en juin 2024 ?

#### Inversion des rôles

Les deux décisions traduisent une curieuse inversion des rôles. Le président Macron, dès 2017, a voulu être son propre premier ministre, intervenant jusque dans les moindres détails de politique intérieure et extérieure. Le « vrai » premier ministre a été relégué au second plan, et transformé en superdirecteur de cabinet du président de la République.

Cette position de « premier ministre de lui-même » est devenue difficilement viable après 2022, puisque Emmanuel Macron n'avait plus de majorité. Elle est devenue franchement intenable depuis la dissolution. Inversement, Michel Barnier et surtout François Bayrou se sont comportés comme des présidents bis,



**SI BAYROU TOMBE,  
C'EST PARCE  
QU'IL A REFUSÉ  
CETTE RÈGLE  
D'OR : D'ABORD  
CONSTITUER UNE  
MAJORITÉ, ENSUITE  
GOUVERNER**

revendiquant de gouverner sans consulter le président de l'Élysée, ni lui rendre de comptes.

Dans une situation qui n'était pas non plus une cohabitation classique, dans laquelle une majorité absolue soutient le gouvernement, ils ont voulu prendre la place accordée au président dans l'époque glorieuse du présidentielisme dit majoritaire : celle d'un véritable chef du gouvernement.

Le vote du 8 septembre rompt un mariage forcé entre le président, qui aurait voulu un autre premier ministre, et François Bayrou qui a su lui forcer la main. Deux observations s'imposent. D'abord, si François Bayrou a imposé, nous dit-on, au président de le recruter, c'est parce qu'il a menacé de désertir le camp présidentiel, non parce qu'il apportait avec lui une majorité déjà formée. Cette majorité, François Bayrou n'en faisait que la promesse, non tenue par la suite.

Remarquons ensuite que, plus le premier ministre a été en difficulté, plus le président l'a soutenu. Probablement pas par affection, mais parce que c'est la perspective d'une chute du gouvernement qui a révélé le plus crûment le lien qui les unit. En choisissant François Bayrou plutôt qu'une personnalité de gauche, Emmanuel Macron n'a pas eu le premier ministre de ses rêves, mais il a déjà fait un choix politique.

Maintenant qu'il a abattu cette carte, la chute du premier ministre impose au président d'agir. Il devra soit trouver un nouveau premier ministre, soit démissionner – ce qu'il a exclu –, soit dissoudre à nouveau. La question serait pour lui de comprendre que ces prérogatives ne sont

en rien des jouets entre les mains d'un enfant qui les manipule à sa guise. Leur usage doit être conditionné par les équilibres politiques à l'Assemblée et dans le pays. Cela n'est pas inscrit dans la lettre de la Constitution, mais la lettre n'est pas tout.

Que le président de la République veuille conserver autant de pouvoir qu'il le peut n'est guère surprenant. Il l'est bien plus de voir deux premiers ministres successifs ignorer avec constance le principe de base du régime : un gouvernement dépend du soutien d'une majorité, sur la base duquel il gouverne de façon collective et solidaire.

Si François Bayrou tombe aujourd'hui, c'est parce qu'il a refusé de façon presque caricaturale cette règle d'or : d'abord constituer une majorité, ensuite gouverner.

#### Prétention d'un homme seul

Sa chute, comme celle avant lui de Michel Barnier, est la conséquence logique de cette prétention d'un homme seul, à la tête d'un petit parti, à gouverner le pays sans majorité ni programme. N'est-il pas paradoxal pour un premier ministre d'avoir prétendu gouverner sans le Parlement en ne cherchant pas à s'y ménager des soutiens ?

Ironiquement, l'histoire retiendra pourtant que François Bayrou a laissé le Parlement et ses propres ministres gouverner sans lui. Si des mesures ont en effet été proposées et des politiques esquissées, c'est la plupart du temps par des initiatives parlementaires, parfois appuyées en sous-main par des ministres peu soucieux de solidarité gouvernementale.

Ce que montrent en tout cas la dissolution de 2024 et l'engagement de confiance de François Bayrou en 2025, c'est que nous sommes définitivement sortis de la V<sup>e</sup> République heureuse, cette longue période où le régime gaullien pouvait être loué pour sa stabilité, assise sur un président fort avec, la plupart du temps, une majorité le soutenant. Cet heureux temps n'est plus. Ce sont d'abord les mutations de l'opinion qui ont mis fin à cette stabilité.

La France s'est fragmentée en trois forces politiques irréconciliables, de tailles à peu près égales. La Constitution en elle-même n'est pas fautive : elle contient tout le nécessaire pour s'adapter à la situation présente. Cette solution tient en deux mots : régime parlementaire.

Encore faut-il que les acteurs politiques le comprennent et agissent en conséquence, c'est-à-dire en faisant des compromis et en trouvant ensemble une majorité. S'ils ne le veulent pas, le régime parlementaire sera paralysé et la France ne sera pas gouvernable. ■

**Denis Baranger** est constitutionnaliste et professeur de droit public à l'université Paris-Panthéon-Assas. Il est l'auteur de « Que sais-je ? » « Le Droit constitutionnel » (PUF, 2024) et, avec Olivier Beaud, de « La Dissolution de la V<sup>e</sup> République » (Les Petits Matins), à paraître au mois de novembre.